



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

affaires étrangères : ambassades et consulats

Question écrite n° 6505

Texte de la question

M. Louis Guédon appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le développement important des échanges entre les entreprises françaises et les pays de l'Est. Il semble, en dépit de cette progression, que le service économique et commercial de l'ambassade de France en Biélorussie ait été supprimé. Il lui demande si cette information est exacte et comment elle peut s'inscrire dans le développement des rapports économiques avec ce pays.

Texte de la réponse

Le poste d'expansion économique (PEE) de Minsk a été ouvert début 1992 et a connu une période d'activité importante jusqu'en 1994, l'indépendance de la Biélorussie suscitant de nombreuses visites et interrogations de la part des entreprises. Depuis, les relations bilatérales sont restées à un niveau très modeste, alors que la situation économique de ce pays continuait à se dégrader, de façon préoccupante depuis 1992. En 1995, la chute persistante de la production était encore de l'ordre de 10 %, et les chiffres de 1996, qui font état d'une croissance de 2,6 %, et ceux du début 1997, qui rapportent une hausse de 5 % du PIB en rythme annuel, sont, de l'avis général, sujets à caution. Le taux d'inflation en 1997 devrait être de l'ordre de 75 à 100 %, bien qu'il demeure des prix administrés. Le budget de l'Etat a été officiellement exécuté en 1996 avec un déficit de moins de 2 % du PIB. Cependant, le gonflement des arriérés de dépenses et la multiplication des comptes extra budgétaires invitent à retenir ce chiffre avec prudence. Les relations entre la Biélorussie et le FMI sont très dégradées. L'accord de confirmation qui devait être signé en mars 1995 a été finalement conclu avec le FMI en septembre de la même année, pour un montant de 196,3 millions de droit de tirage spécial. Le déblocage de la seconde tranche est suspendu, depuis janvier 1996, dans l'attente d'une évolution positive de la situation économique. Les consultations menées en juillet 1996 au titre de l'article IV n'ont conduit à aucun compromis. La Biélorussie qui, de tous les pays de la Communauté des Etats indépendants, est le pays moins engagé dans les réformes, est aujourd'hui coupé des bailleurs de fonds internationaux. Les relations économiques bilatérales demeurent à un niveau très modeste. Peu d'entreprises françaises ont actuellement des projets en Biélorussie : les possibilités de financement, bilatérales et multilatérales, sont extrêmement limitées, et l'évolution défavorable de l'état de solvabilité du pays n'ouvre guère de perspectives. Les échanges commerciaux, qui s'étaient contractés de 5 % en 1996, ne représentent que 500 millions de francs environ. Enfin, les relations officielles bilatérales, déjà limitées dans le passé, sont suspendues pour des raisons politiques depuis novembre 1996. Dans ce contexte, le maintien d'un PEE à Minsk ne se justifiait plus et cette structure a été fermée le 1er septembre 1997, le suivi des questions économiques et commerciales dans ce pays étant désormais assuré par le PEE de Moscou.

Données clés

Auteur : [M. Louis Guédon](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6505

Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4117

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 880